

DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE  
ARRONDISSEMENT DE SAINT-MALO  
CANTON DE COMBOURG

## COMMUNE DE TINTENIAC

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TINTENIAC

#### SÉANCE DU 7 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept mars à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de M. Christian TOCZÉ, maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : le 28 février 2025

#### NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27

Présents 16

Votants 24

**Etaient présents** : Mmes et MM. TOCZÉ Christian, BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, GARÇON Isabelle, TOUZARD Blaise, GIOT Stéphanie, ANDRÉ Marie-Thérèse, QUENOILLÈRE Roger, JEANNEAU Luc, BOSSARD Nelly, ARRIBARD Martine, BLANDIN Béatrice, D'ABOVILLE Rosine, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, LEDO Audrey.

**Etaient absents excusés** : BOLIVARD Régis donne pouvoir à TOCZÉ Christian / PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à JEANNEAU Luc / MARTINIAULT Anne-Laure donne pouvoir à ARRIBARD Martine / FOUCHARD Fabrice donne pouvoir à GARÇON Isabelle / GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi / DEHEEGER Vianney donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine / PRESCHOUX Léon donne pouvoir à MORIN-LOUVIGNY Isabelle / BAZIN Denis donne pouvoir à BLANDIN Béatrice / LEMARCHANDEL Franck / DUFEIL Christophe,

**Etait absente** : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile

**Secrétaire de séance** : M. Roger QUENOILLÈRE à qui il est adjoint un auxiliaire.

### **13. Débat d'Orientations Budgétaires 2025**

**Rapporteurs** : M. Christian Toczé, maire.

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est le support au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui précède l'adoption du budget primitif.

Il est obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus. Il doit être présenté dans une séance du Conseil Municipal dans les 10 semaines qui précèdent le vote du budget primitif.

Ce rapport n'a pas pour objectif de présenter dans le détail les crédits qui seront prévus au budget primitif 2025 de la commune de TINTENIAC.

Le rapport doit comporter :

- Les orientations, tant en fonctionnement qu'en investissement, du projet de budget primitif élaboré pour la commune. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues en matière de fiscalité, de subventions et des relations financières entre la commune et le groupement auquel elle appartient.
- Les engagements pluriannuels.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de la dette.

Il est pris acte du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) par une délibération du Conseil Municipal qui, par son vote, atteste de la tenue du Débat et de l'existence du Rapport sur lequel se tient le DOB.

Le rapport et la délibération doivent être transmis au préfet ainsi qu'au président de l'EPCI de rattachement.

Le Rapport fait l'objet d'une publication.

## INTRODUCTION

La poursuite de la guerre en Ukraine, la crise au proche Orient, l'élection d'un nouveau président à la présidence des Etats unis sont autant de facteurs géopolitiques qui favorisent l'inquiétude et l'incertitude. La hausse du coût de l'énergie suite à la guerre en Ukraine, le protectionnisme extrême des Etats Unis dès l'arrivée du nouveau président ainsi que la dette cumulée de la France sont des freins supplémentaires à la croissance.

La crise politique survenue suite à la dissolution de l'Assemblée Nationale par le Président de la République puis la censure du gouvernement Barnier provoque une incertitude pour les investisseurs et les collectivités notamment avec l'absence de l'adoption de la Loi de Finances pour 2025 et le déficit public estimé à 6,1% du PIB en 2024.

A ce jour, seule une loi spéciale votée en décembre 2024 permet aux collectivités de continuer à fonctionner en percevant les dotations et la fiscalité par 1 douzième aux taux de 2024. La loi de finances sera votée au mieux fin février début mars. De nombreuses incertitudes demeurent, que ce soit dans la loi de finances (dotation, fiscalité) ou dans la loi de financement de la Sécurité Sociale (hausse des taux de cotisation retrait pour les employeurs).

Dans ce contexte, la commune doit poursuivre sa mission auprès des administrés dans un contexte budgétaire très incertain.

En 2024, les projets d'investissement importants ont abouti : rénovation de l'éclairage public rue Victor Ségalen, Boulevard Tristan Corbière, des travaux de voirie rue Treffendel et Victor Ségalen ou encore rue Alain Colas et rue du Haut champ.

Pour 2025, la commune de Tinténiac proposera un budget de fonctionnement renforçant les axes prioritaires qui s'imposent : transition énergétique, mobilité, sécurité, travaux en régie à l'école René Guy Cadou, etc... tout en présentant un programme d'investissement adapté.

En 2025, les dépenses d'investissement seront consacrées à la poursuite des projets engagés en 2024 et leur finalisation, notamment les travaux des vestiaires du stade, l'extension du cimetière ainsi que la finalisation d'une étude sur l'éclairage public par le SDE 35 et les travaux de Voies et Réseaux Divers pour la desserte du nouvel l'EPHAD.

En voirie, outre les traditionnels travaux hors agglomération réalisés par la CCBR, il est envisagé un plateau de traversée piétonne avenue Félicité de Lamennais ; l'aménagement de la rue du champ de Foire avec une voie piétons/vélos ainsi que la rue du chêne vert.

Les réductions des aides successives de l'Etat ainsi que la suppression de la taxe d'habitation ont supprimé les marges de manœuvre des communes. Le budget 2025 sera prudent pour tenir compte des incertitudes politiques au moment de l'élaboration de ce rapport.

## I. L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

### 1. Le contexte économique général

La croissance mondiale devrait se stabiliser en 2024 mais à un niveau relativement faible par rapport aux tendances historiques. Elle devrait se maintenir à 2,6% en 2024 pour légèrement remonter à 2,7% en moyenne entre 2025-2026 bien en deçà de la moyenne de 3,1% enregistrée sur la décennie précédent la pandémie du COVID 19.

Dans les économies en développement, la croissance devrait légèrement fléchir ; les perspectives de croissance ont cependant été revues à la baisse.

Pour les économies avancées, la croissance 2024 devrait s'établir autour de 1,5% et progresser aux alentours de 1,7% en 2025.

L'un des principaux facteurs de ralentissement de la croissance mondiale tient au resserrement généralisé des politiques monétaires avec une augmentation des taux d'intérêt en raison du dépassement plus marqué que prévu des objectifs d'inflation. Ces augmentations des taux d'intérêt ont des répercussions sur les entreprises et les ménages.

L'inflation mondiale devrait reculer à 3,5% en 2024 puis à 2,9% en 2025. Cette baisse est cependant inférieure aux projections établies en milieu d'année 2024 ce qui devrait inciter des nombreuses banques centrales à faire preuve de prudence dans l'abaissement des taux directeurs. Les taux d'intérêt mondiaux devraient rester élevés pour s'établir aux alentours de 4% sur la période 2025-2026.

## **2. La situation économique en France**

L'année 2020 avec la crise sanitaire et les mesures de soutien aux ménages et entreprises a engendré un niveau inédit de déficit public à hauteur de 9,1% du PIB. Bien que ce déficit ait été ramené à 6,5% du PIB en 2021 puis à 4,8% en 2022, cette tendance ne s'est pas poursuivie et les déficits publics se sont creusés pour atteindre 5,5% du PIB en 2023 et un prévisionnel de 6,1% en 2024.

En 2024, la croissance devrait atteindre 1,1%. Les jeux Olympiques et Paralympiques devraient soutenir cette croissance à hauteur de 0.1 point du PIB selon l'INSEE.

L'inflation a continué son reflux en 2024 et s'établirait à 2,1% en moyenne après 4,9% en 2023. Les prix de l'énergie ralentiraient, les prix des produits manufacturés et alimentaires se stabiliseraient. L'inflation est pour la 1<sup>ère</sup> fois repassée en dessous de 2% en août 2024 (+1,8%). Suite à la crise politique et les incertitudes encore aujourd'hui, les prévisions de la croissance de la France ont été abaissées à 0,9% e 2025 contre 1,1% initialement prévues.

La prévision de ramener le déficit public à 5% du PIB est fragilisée compte tenu du scénario macro-économique trop optimiste et l'ampleur des mesures à mettre en œuvre pour y arriver. Le Haut Conseil des Finances publiques estime par ailleurs que le niveau actuel du déficit public rend caduc les lois de programmation des finances publiques pour les années 2023-2027 (hausse des dépenses des administrations publiques locales contenues à +0,2% en volume pour que le déficit public soit sous les 3% en 2027).

## **II. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025**

Suite à l'adoption d'une motion de censure sur le PLFSS (Projet de loi de Finances de la Sécurité Sociale), le Premier Ministre a présenté sa démission au Président de la République le 5 décembre 2024. En conséquence le projet de Loi de Finances n'a pas pu être adopté avant la fin de l'année 2024.

Le Gouvernement peut s'appuyer sur une procédure exceptionnelle qui permet de percevoir les ressources nécessaires pour le financement des services publics de manière temporaire jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances en présentant une loi spéciale.

Le Président de la République a nommé le 13 décembre 2024, François Bayrou nouveau premier ministre. La composition du nouveau gouvernement a été annoncée le 23 décembre. Ce gouvernement souhaite faire adopter la loi de Finances 2025 avant fin février 2025.

Dans l'attente du vote du budget 2025, la loi spéciale s'applique. Elle garantit le versement de la dotation globale de fonctionnement (DGF) assuré par douzième. Il en est de même pour les fractions de fiscalité relative à la compensation des transferts de compétence. Les dotations de solidarité (Dotation de Solidarité Rurale et Dotation de Solidarité Urbaine) seront également versées.

Le 5 février 2025, l'Assemblée Nationale a adopté la version finale du Projet de Loi de Finances 2025 suite au rejet de la motion de censure.

Le projet de Loi de Finances prévoit de redresser les comptes publics et de ramener le déficit public à 5,4% du PIB en diminuant les dépenses de l'Etat et en demandant un effort budgétaire de 2,2 milliards d'€ aux plus grandes collectivités.

### **➤ Les mesures pour les particuliers**

Le barème de l'impôt sur le revenu est indexé sur l'inflation (+1,8%). Sans cette indexation, un peu plus de 17 millions de foyers auraient vu leur imposition augmenter.

Une contribution différentielle sur les hauts revenus a été mise temporairement en place pour les ménages les plus aisés.

Le malus sur l'achat de véhicules polluants est renforcé à compter du 01 mars 2025 : le seuil de déclenchement passe de 118g/km à 113g/km.

Le taux de TVA réduit sur l'achat et la fourniture de chaudière à gaz est supprimé, le taux de TVA applicable sera désormais de 20%.

La taxe de solidarité sur le billet d'avion est augmentée de 2,63€ à 7,40€ pour un billet en classe économique vers la France ou l'Europe.

Le plafond des frais de notaire (Droits de mutation à titre onéreux) perçus par les Départements est relevé de 0,5 point sauf pour les primo accédants.

Le prêt à taux zéro (PTZ) est étendu sur tout le territoire pour l'achat du neuf (maison individuelle ou collectif) jusqu'à fin 2027.

➤ Les mesures pour les entreprises

Une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises est instituée pour 1 an. Elle concerne environ 400 entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires d'au moins 1 Mdt € et sont redevables de l'impôt sur les sociétés. Elle devrait rapporter 8Md€ au budget de l'Etat.

La taxe sur les transactions financières est portée de 0,3% à 0,4%.

Une taxe sur les rachats d'actions suivis d'une annulation est créée. Elle concernera les plus grandes entreprises.

L'incitation des employeurs à prendre en charge à 75% les frais de transport publics de leurs salariés est reconduite jusqu'à fin de 2025.

Pour soutenir l'innovation dans les PME, le crédit d'impôt innovation est prolongé de 3 ans

La suppression totale de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) qui devait s'achever en 2027 est reporté.

➤ Les mesures pour l'Etat et les collectivités

Plusieurs baisses de certains ministères ont été actés : ministère du travail avec les baisses de l'aide à l'apprentissage, l'enseignement supérieur et Recherche, Ecologie (Fond vert en baisse par rapport à 2024) ou encore le Service nationale universel.

Les budgets des ministères régaliens (Défense Intérieur et Justice) sont maintenus ; la suppression de 4 000 postes d'enseignants est abandonnée, Le budget des Outre-Mer est abondé notamment pour faire face à la reconstruction de Mayotte.

L'effort financier demandé aux plus grandes collectivités a été stabilisé à 2,2Mds d'€.

Pour financer les trains régionaux, un versement mobilité au profit des régions est créé au taux de 0,15% Cette contribution prélevée sur la masse salariale sera due par les entreprises d'au moins 11 salariés.

Les départements pourront relever de 4,5% à 5% pendant 3 ans le plafond des droits de mutations.

Une revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est prévue de 1,7%.

L'enveloppe de la DGF sera la même que celle de 2024 à 27,2Mds d'€ dont 19 Md d'€ pour le bloc communal.

### III. LES GRANDES LIGNES DU RESULTAT 2024 ET LES ORIENTATIONS 2025

L'année 2024 a été marquée par une inflation réduite et des coûts de l'énergie relativement stables.

La population prise en compte par l'INSEE sera de 4 100 habitants au 01 janvier 2025 contre 4044 en 2024 3 967 en 2023 et 3 930 en 2022.

L'estimation des résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2024 (hors restes à réaliser) est la suivante :

- Excédent de fonctionnement de clôture : 405 634,49€ (456 639,18€ en 2023, 291 159,20€ en 2022 et 805 081,00€ en 2021)

- Excédent d'investissement de clôture : 255 853,85 € (155 826,94 € en 2023, -33 542,96€ en 2022 et - 500 265,82€ en 2021)

## A. Le Fonctionnement

Le résultat de clôture attendu en fonctionnement de l'exercice 2024 sera plus faible que celui de 2023 et devrait s'élever à 405 634,49€.

	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	3 374 246,92 €	3 500 478,97 €	4 167 464,71 €
Recettes de fonctionnement	3 665 406,12 €	3 957 118,15 €	4 573 099,20 €
Résultat de clôture	291 159,20 €	456 639,18 €	405 634,49 €

### 1. Les dépenses

#### Dépenses réelles de fonctionnement

	2023	2024	Evolution	
Charges à caractère général	913 924,72 €	1 059 472,42 €	145 547,70 €	15,93%
Charges de personnel	1 474 080,96 €	1 505 835,42 €	31 754,46 €	2,15%
Autres charges de gestion courante	506 744,19 €	519 908,73 €	13 164,54 €	2,60%
Charges financières	51 410,70 €	64 818,58 €	13 407,88 €	26,08%
TOTAL	2 948 183,57 €	3 152 059,15 €	203 875,58 €	6,92%

#### Les charges à caractère général

Les charges à caractère général se sont élevées au 31.12.2024 à 1 059 472,42€ contre 913 924,72€ en 2023

- forte augmentation de l'eau car 2023, les factures se basaient sur des estimatifs de consommation
- stabilité pour l'électricité, le gaz et le carburant
- forte augmentation des prestations de services et de maintenance : des vérifications obligatoires non réalisées ont été demandées, des prestations nouvelles ont été mises en place qui ne seront pas reconduites.

L'Espace Jeunesse a ouvert 2<sup>ème</sup> trimestre 2023 (assurance-fluides) a été utilisé sur une année entière.

En 2025, les vestiaires du stade seront mis en service au cours de l'été 2025 (consommation d'eau et d'électricité à prévoir).

#### a) Reversement de fiscalité

Le pacte financier et fiscal territorial de la Bretagne Romantique prévoit le reversement de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les entreprises situées sur les zones d'activités communautaires calculé comme suit :

- 100% de TFPB pour les entreprises imposées à compter de 2018 ;
- la différence entre la TFPB perçue par la commune en année N et celle perçue en 2016 (année de référence) ;
- et + 5% par an de façon progressive de la taxe sur les propriétés bâties perçue en 2016 par la commune en provenance des entreprises localisées sur les zones d'activités économiques communautaires jusqu'à atteindre 25% en 2025.

Il s'est élevé à 239 229€ en 2024. Le montant sera plus important en 2025 car la part fixe passe de 95 613€ à 109 272€ auquel il conviendra d'ajouter le reversement des TFPB s'élevant à 143 616€ en 2024 mais plus important en 2025 du fait de la revalorisation des bases d'imposition estimé à +1,7%. Le chiffre sera affiné pour le budget.

### b) Les dépenses de personnel

Le montant réalisé au chapitre 012 « charges de personnel » pour l'année 2024 s'élève à 1 505 835,42€ pour une inscription au BP 2024 de 1 530 000€ (1 474 080,96€ réalisé en 2023 et 1 377 418€ réalisé pour 2022).

IL s'est avéré nécessaire de recourir au service Missions Temporaires du CDG dans le cadre d'un renfort au service bâtiments ainsi qu'aux services de sociétés d'intérim et ou de contractuels pour faire face aux absences de personnel pour assurer la continuité des services mais dans une moindre proportion qu'en 2023.

Deux recrutements ont été effectués à compter de septembre 2024 au service administratif sur des temps complets.

La revalorisation du point d'indice de 1,5% pour tous les agents à compter du 01 juillet 2023 s'est appliquée sur une année entière.

Un agent est revenu de congé parental.

Un avancement d'échelon a bénéficié à 16 agents et 2 agents ont eu un avancement de grade.

La participation à la Prévoyance a été revalorisée dès janvier 2024 de 8€ à 15€ mensuel.

### Rétrospective 2020-2024

#### DEPENSES DE PERSONNEL

	2020	2021	2022	2023	2024
Dépense de personnel	1 254 667,49€	1 276 660,16€	1 377 418,56€	1 474 080,96€	1 505 835,42€
Nbre d'agent	34 dont 1 en disponibilité et 1 en détachement	31 agents dont 1 en disponibilité et 1 CUI (Contrat Unique d'Insertion)	33 agents dont 1 en disponibilité	36 agents dont 1 en disponibilité 1 en congé parental et 4 contractuels	35 dont 1 en disponibilité
% par rapport à N-1	+ 2,73%	+1,76%	+7,89%	+7,01%	+ 2,15%
Remboursement des arêts du personnel	82 207,31€	16 598,75€	5 609,65€	17 991,39€	1 453,04€

#### Les évolutions attendues pour 2025 :

##### CARRIERE-RECRUTEMENT-REGIME INDEMNITAIRE :

- Avancements d'échelon (11 agents pour environ 3200€, charges en plus),
- Avancement de grades (5 agents possibles),
- Un agent recruté en octobre 2024 au service administratif à TC sera comptabilisé sur une année entière
- Enveloppe Complément Indemnitaire pour 2025 : montant précisé lors du budget primitif,
- Recrutement envisagé : 1 catégoric C à TC au service technique bâtiment et 1 catégorie C ou B filière sociale
- Recours au service du CDG 35 pour le remplacement d'un agent en disponibilité.

##### PARTICIPATION ET COTISATIONS PATRONALES :

- Taux URSSAF accident du travail maintenu à 1,72%
- Cotisations sociales patronales URSSAF Maladie : +1 point soit 9,88% au lieu de 8,88%
- Cotisation sociales patronales CNRACL (retraite) : +3 points de 31,65€ à 34,65€ (+30 000€)
- Cotisation sociales patronales CDG (retraite) : +0,30 points de 2,30% à 2,60% (+3 000€)

Participation au COS Breizh : calculée à partir d'un forfait de 205€ pour 36 agents soit 7380€ (identique à 2024, 6 765€ pour 2023)

Contrat d'assurance statutaire en forte augmentation car calculé sur la masse salariale (80 395€ contre 70 116€ en 2024)

Le montant des charges de personnel peut s'estimer à 1 590 000€ ; ce chiffre sera affiné pour le budget primitif.

### c) Les indemnités et contingentements obligatoires

Les participations aux Syndicats Intercommunaux – Associations Diverses : les demandes de subventions et les participations aux divers syndicats intercommunaux (SIVU Anim'6) ne sont pas connues au moment de la présentation de ce rapport mais il faut prévoir une augmentation du fait de la croissance de la population.

Le Contrat d'Association pour l'école Notre Dame : le contrat sera réactualisé en fonction du coût élève et en fonction du nombre d'élèves en augmentation en maternelle et en élémentaire à l'école Notre Dame.

### d) Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

Compte tenu des éléments ci-dessus il est envisagé :

- Une stabilité des crédits ouvert en 2025 au chapitre 011 « charges à caractère général ».
- Une augmentation à 1 590 000€ des dépenses de personnel.
- Les évolutions des participations intercommunales 2025, non connues à ce jour, conditionneront le maintien ou l'augmentation des dépenses du chapitre 65.
- Une augmentation des charges financières suite à la réalisation de 2 emprunts dont les remboursements commenceront en 2025 et de l'évolution des taux d'intérêts ; les emprunts à taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois ont des taux qui augmentent régulièrement depuis juillet 2022.

### e) Les charges financières

Début du remboursement de quatre emprunts encaissés en 2023 à partir de Avril 2024 (+ 19 912,06€ d'intérêts) Aucun emprunt ne s'est éteint en 2024.

Deux emprunts ont été souscrits en 2024, un pour le cimetière de 350 000€ et un pour les travaux des vestiaires du stade de 450 000€ qui verront les remboursements du capital et intérêts commencer sur 2025 et un emprunt se sera éteint en 2025.

## 2. Les recettes

### Recettes réelles de fonctionnement

	2023	2024	Evolution	
Produits des services	182 159,18 €	186 418,35 €	4 259,17 €	2,34%
Impôts et taxes	296 796,00 €	257 761,00 €	- 39 035,00 €	-13,15%
Fiscalité locale	1 712 253,82 €	1 790 592,75 €	78 338,93 €	4,58%
Dotations et participations	1 582 565,08 €	1 691 798,55 €	109 233,47 €	6,90%
Autres produits de gestion	92 348,33 €	86 726,07 €	- 5 622,26 €	-6,09%
TOTAL	3 868 145,41 €	4 015 320,72 €	147 175,31 €	3,80%

### a) Les dotations de l'État et de l'EPCI

La Dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

#### La DGF-part forfaitaire

La variation de la DGF forfaitaire peut s'expliquer par l'évolution de la population dite DGF et l'écrêtement auquel sont soumises les communes dont le potentiel fiscal est supérieur à 85% de la moyenne nationale.

La population prise en compte au 01 janvier 2024 est de 4 044 habitants contre 3 967 habitants en 2023, 3 930 habitants en 2022 et 3 895 en 2021. La population INSEE ajoute à ce chiffre les résidences secondaires et les places de caravanes. La population DGF 2024 est de 4 086 habitants contre 4 008 en 2023. On peut l'estimer pour 2025 à 4 142 habitants (4 100 habitants

INSEE + 26 résidences secondaires et 8 caravanes x 2). En 2024, la dotation forfaitaire perçue s'est élevée à 392 125€ contre 385 334€ en 2023.

Le montant 2025 devrait être sensiblement identique (sous réserve de la validation des chiffres de population par les services de l'Etat) ; l'enveloppe de la DGF devrait rester stable.

Evolution de la dotation forfaitaire de 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Population DGF	3850	3936	3971	4 008	4 086
Dotation forfaitaire perçue	372 405€	379 083€	382 120€	385 334€	392 125€

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

La DNP constitue une des 3 dotations de péréquation communale. Elle a pour objet d'assurer la péréquation des richesses fiscales entre les communes.

Elle comprend 2 parts : la part principale qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier et une part dite de « majoration » plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal.

Evolution de la DNP de 2020 à 2024

	2020	2021	2022	2023	2024
DNP	94 735€	100 517€	95 204€	97 566€	99 140€

Il sera proposé d'inscrire une enveloppe de 97 000€.

La Dotation Solidarité Rurale (DSR) :

Cette dotation est destinée essentiellement aux communes de moins de 10 000 habitants. Elle est attribuée pour tenir compte d'une part des charges que supportent les communes rurales pour maintenir un niveau de service suffisant en milieu rural et d'autre part de l'insuffisance de leurs ressources fiscales.

Elle est composée :

- d'une fraction « bourg centre » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants, bureaux centralisateurs, chefs-lieux de canton, ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissement pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants.
- d'une fraction « péréquation » destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.
- d'une fraction « cible » destinée au 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants classées selon un indice synthétique prenant en compte le rapport du potentiel financier moyen par habitant des communes de la strate et le potentiel financier de la commune et le rapport entre la moyenne sur 3 ans du revenu par habitant moyen des communes de même strate et la moyenne sur 3 ans du revenu par habitant de la Commune.

Evolution de la DSR de 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation solidarité Rurale dont	413 989€	450 881€	477 383€	516 770€	562 274€
-Fraction Bourg centre	209 229€	228 818€	239 109€	260 584€	286 691€
-Fraction péréquation	78 585€	81 527€	82 795€	97 524€	109 670€
-Cible	126 175€	140 536€	155 479€	158 662€	166 113€

Pour la DSR, il sera proposé une enveloppe de 550 000€ en 2025.



### Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) :

Le FNGIR provisoire a été notifié, une inscription budgétaire identique à celle de 2024 sera proposée (34 604€).

### Fonds Départemental de Péréquation des Taxes Professionnelles (FDPTP) :

Le montant départemental réparti au titre du fonds 2024 est inférieur à celui de 2023 (-3,4%).

Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle est composé :

- D'une dotation « logement social » (25% de l'enveloppe).
- D'une dotation « effort fiscal » (25% de l'enveloppe).
- D'une dotation « Insuffisance de Potentiel Fiscal » (50% de l'enveloppe).

L'assemblée départementale a revu les critères de redistribution en 2019 de cette enveloppe et a retenu le principe d'attribuer la dotation « communes défavorisées » aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur à la moyenne des communes de -10 000 habitants soit 796€ en 2024 contre 736€ en 2023. Le potentiel fiscal \* par habitant pour Tinténiac étant de 780€ en 2024 contre 727€ en 2023, la commune a perçu le FDPTP au titre de 2024 pour un montant de 27 892€ dont 2 560€ au titre de la dotation « potentiel fiscal » contre 1600€ en 2023, 9 524€ au titre de la dotation logement social contre 10 180€ en 2024 (le nombre de logement social est passé de 115 en 2023 contre 114 en 2024) et 15 807€ contre 16 193€ en 2023 pour la dotation effort fiscal (l'effort fiscal est passé de 1,261217 à 1,241999 en 2024 : l'effort fiscal indique la pression fiscale exercée sur le territoire).

Il convient d'être prudent sur l'octroi de ce fonds, une enveloppe de 27 000€ sera envisagée au BP 2025.

*\*potentiel fiscal/habitant : Le potentiel fiscal est un indicateur qui peut permettre de comparer la richesse fiscale potentielle des collectivités les unes par rapport aux autres. Un produit fiscal théorique est ainsi calculé, correspondant au montant d'impôts qu'encaisserait chaque collectivité si elle appliquait à ses bases nettes d'imposition les taux ou tarifs moyens. Ce potentiel fiscal est rapporté au nombre d'habitants afin de permettre des analyses et des comparaisons que les montants bruts ne peuvent autoriser à eux seuls.*

### Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement :

Ce fonds, lié au dynamisme du secteur immobilier, a connu une diminution importante de -13,4% en 2024 par rapport à 2023.

Ce fonds est réparti en 3 parts : 40% selon le critère de longueur de voirie (données DGF 2023), 40% selon le critère de population (données DGF 2023) pondérée par l'effort fiscal plafonnée entre 0,75 et 1,25 et 20% selon le critère des dépenses d'équipement brut des communes concernées en année N-2 (2022).

Pour 2024, la commune de Tinténiac a perçu 154 285€ contre 193 613€ en 2023 et 198 866€ en 2022 (65 798€ pour la part « voirie » ; 58 665€ pour la part « effort fiscal » et 29 822€ pour la part « dépenses d'équipement »).

Pour 2025, il est envisagé une inscription de 130 000€.

### Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée par la Communauté de communes Bretagne Romantique

Lors du débat d'orientation 2020 de la CCBR, il a été décidé la suspension de la DSC pour 2020 soit une perte d'un peu plus de 22 000€ par an depuis 2019.

Aucune inscription budgétaire ne sera prévue pour 2025.

L'Attribution de Compensation (AC) versée par la Communauté de communes Bretagne Romantique :

Le montant de l'allocation a été porté à 24 262€ pour 2024 identique à 2021, 2022 et 2023.

Les notifications de la Communauté de Communes de Bretagne Romantique par rapport à ces dotations seront connues une fois leur budget voté.

### b) La fiscalité

Actuellement, les taux des trois impôts ménages pour la commune sont les suivants :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :	15,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	22,71 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	48,68 %

L'état de notification 1259 des bases prévisionnelles et des allocations compensatrices pour 2025 nous permettant d'estimer le produit attendu de fiscalité directe locale compte tenu des taux ne sera fourni que courant mars. L'augmentation de la population impactera les recettes de fiscalité. Le coefficient correcteur de 0,824946 en 2024 appliqué à Tinténiac et la perte de recettes correspondantes (449 349€) sera certainement reconduit pour 2025.

Cependant, la revalorisation des bases forfaitaires de 1,7% devrait permettre des recettes fiscales en hausse.

L'objectif recherché pour le budget primitif 2025 est de ne pas augmenter les taux d'imposition.

- Les autres recettes

En 2024, les produits du domaine (services périscolaires, concession) ont été légèrement plus importants que prévus et tout comme les recettes générées par les locations.

Cependant, il convient de noter le départ d'un locataire d'un logement en octobre 2024, ce logement ne sera pas reloué compte tenu de la nécessité de travaux, le départ du Service Information Jeunesse qui intégrera les locaux à l'ancienne trésorerie et la mise en place de la gratuité pour l'accès à la médiathèque.

Par ailleurs, les effectifs scolaires à la rentrée de septembre 2024 sont en baisse ce qui impactera les recettes liées aux services périscolaires (cantine garderie).

Ces recettes devraient être sensiblement identiques en 2025 (revalorisation des tarifs municipaux +1,7% au 01.01.2025).

### B. L'Investissement

	2024
Depenses d'investissement	2 487 299,43 €
Recettes d'investissement	2 587 326,34 €
Résultat de l'exercice	100 026,91 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	155 826,94 €
<b>Resultat de clôture</b>	<b>255 853,85 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	
Dépenses	878 530,40 €
Recettes	518 227,08 €

Le résultat de l'exercice 2024 en section d'investissement laisse apparaître un excédent de 100 026,91€ pour un résultat de clôture de 255 853,85 € hors restes à réaliser (878 530,40€ en dépenses et 518 227,08€ en recettes).

Depuis les exercices 2021 et 2022, un peu plus de 2,4 millions ont été dépensés pour la réalisation de différents programmes engagés comme :

- la Maison de l'Enfance et de l'Espace Jeunesse ;
- la rénovation et la transformation des deux terrains de tennis en terrains en terre battue ;
- au cimetière la création d'un jardin du souvenir, l'achat et le positionnement d'un quatrième columbarium, l'aménagement du carré militaire et la création de 15 places de cavurnes ;
- la restauration-rénovation énergétique de nombreux bâtiments notamment la salle omnisport, la mairie, l'isolation des murs extérieurs et des combles de l'école élémentaire René Guy Cadou et de l'ex syndicat d'initiative ainsi que des travaux de remplacement de candélabres, de rénovation de l'éclairage public ...
- des travaux de voirie avec les accès PMR des deux arrêts de bus à la Reinais ; les écluses à la Saudrais et le démarrage de la réfection de la rue Victor Ségalen et du boulevard Tristan Corbières.

De nombreux projets décidés en 2022 et 2023 ont vu leur réalisation effective tant financière qu'au niveau des travaux se concrétiser sur 2024 et d'autres se poursuivront sur 2025 :

- la rénovation et l'extension des vestiaires du stade ;
- la peinture des parois d'isolation de la salle Omnisport ;
- des travaux d'aménagement de bureaux et d'une salle de service au sein de la mairie ;
- la fin de l'effacement des réseaux et la rénovation des rues Trefendel et Victor Ségalen avec également la mise en place d'une signalisation de cheminement doux ;
- l'aménagement du boulevard Tristan Corbière en arrivant sur la rue Victor Segalen, par un rétrécissement de la voie, la pose de nouvelles bordures de trottoir en granit ainsi que la réfection de ce tronçon de route et de ses trottoirs ;
- le cheminement doux des routes citées ci-dessus a été prolongé par la mise en œuvre d'un chaudiou sur toute la rue Tristan Corbière, à hauteur de la Maison des Jeunes ou du stade ;
- la réfection du tablier de quelques rues très abîmées ;
- la poursuite de la mission sur le projet de l'Isle Adam concernant un éco-quartier et la préparation de l'arrivée de la future Maison de retraite ;
- la poursuite également de la mission concernant l'étude d'aménagement de la place André Ferré et sa programmation ainsi qu'une étude sur la réhabilitation / rénovation de la mairie voire d'une construction neuve ;
- des travaux sont engagés depuis décembre 2023 pour l'extension du cimetière sur une programmation principalement envisagée sur 2024 et 2025 ;
- un programme de rénovation de la totalité de l'éclairage public de la commune en lien avec le SDE 35, ce sur 3 années avec un engagement financier sur 10 ans à compter de 2025 ;
- la rénovation de l'ensemble de l'éclairage du parking Ille et Donac ;

L'investissement 2025 sera principalement dédié aux engagements pris par la commune tant sur les opérations qui vont se terminer que celles engagées en 2023-2024 par des décisions du Conseil Municipal.

### 1. En Recettes

Le F.C.T.V.A. (Fonds de Compensation de TVA) s'est élevé à 153 664,13€ pour 2024 contre 142 619€ pour 2023 et 100 158€ en 2022. Il sera de 166 013,71€ en 2025 (160 96962€ de FCTVA en 2025 sur les dépenses d'investissement 2023 -recettes d'investissement 2025 et de 5 044,90€ de FCTVA en 2025 sur les dépenses de fonctionnement 2023- recettes de fonctionnement 2025) La T.A. (Taxe d'Aménagement) sera impactée par le reversement au titre du Pacte fiscal.

Les autres recettes proviendront des subventions en attente de notification (DETR).

Les amortissements sur les biens pour 2025 peuvent être estimés à 351 000€, les reprises sur subvention à 12 750€. Compte tenu des amortissements au *prorata temporis*, c'est-à-dire dès la mise en service du bien amortissable, les crédits ouverts devront être supérieurs pour tenir compte des biens acquis en 2025 qui commenceront à être amortis en 2025.

## 2. Endettement

### Budget commune :

La dette globale de la Commune au 31.12.2024 s'élève à 2 878 349,63 € contre 2 443 508,18€ au 31.12.2023.

Le ratio dette/population s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2025 à 716,97€ pour une population de 4 044 habitants (622,15€ au 01.01.2023 pour 3967 habitants).

Le ratio dette/population prend l'encours de la dette du budget commune auquel est ajouté l'encours de la dette du budget Camping.

### Structure de la dette :

L'ensemble des emprunts contractés sont en catégorie 1 qui regroupe les emprunts à taux fixe et taux variable simple.

Quatre emprunts qui ont été souscrits auprès de la banque de Territoire en 2023 ont commencé à être remboursés en 2024. Deux emprunts souscrits en 2024 commenceront à être remboursés en 2025 et un emprunt souscrit en 2005 a vu sa dernière échéance en 2024 et un souscrit en 2005 verra sa dernière échéance en 2025.

La dette de la commune de Tinténiac est composée de 19 prêts souscrits auprès du Crédit Agricole (5), de la CACIB (2), du Crédit Mutuel-ARKEA (6), de la Société Générale (2) et 4 emprunts auprès de la CDC Banque des territoires.

La commune a réalisé 2 emprunts auprès du Crédit Mutuel pour les travaux des vestiaires du stade de 450 000€ et un emprunt de 350 000€ pour les travaux du cimetière tous les deux au taux de 3,35%

La commune de Tinténiac a 4 emprunts à taux variable indexé principalement sur l'Euribor et un emprunt au taux révisable sur le même indice et a bénéficié pour ceux indexés sur l'Euribor des conditions encore favorables sur la 1<sup>ère</sup> partie de l'exercice 2022 et ce depuis 2016. Cependant, les conditions de taux depuis juillet 2022 sont moins avantageuses que pendant la période 2016-2021, les intérêts seront donc plus importants.

Les 4 emprunts souscrits auprès de la CDC Banque des Territoires étant indexés sur le livret A + marge devraient voir les annuités diminuer car le taux de rémunération du Livret A a été abaissé à 2,4% à compter du 01.02.2025 (au lieu de 3%)

Les recettes propres (virement de la section de fonctionnement, FCTVA et TA, amortissement, affectation de l'excédent de fonctionnement 2024) devront au moins couvrir le capital des emprunts en cours et des éventuelles échéances à financer soit 373 864,11€.

Derniers emprunts réalisés	Taux Fixe (TF), Taux Révisable (TR) ou Taux Variable (TV)	Annuités 2025	Date d'échéance
1 425 398,31€ en 2000 (renégocié en 2011)	TF 3,655%	107 943,17€	10/2026
550 000 € en 2005	TV 3,95% dernière échéance 2023	31 134,64€	12/2025
600 000€ en 2006	TR si taux supérieur à 5% sinon 3,60%	33 114,75€	03/2028
100 000€ en 2008	TF 3%	6 840,46€	05/2028
300 000€ en 2008	TF 3,02%	20 716,09€	02/2028
250 000€ en 2010	TV 4,038% dernière échéance 2024	8 307,79€	12/2034
150 000€ en 2010	TV 3,895% dernière échéance 2024	12 886,58€	03/2035
240 000€ en 2011	TF 1,60%	16 416€	11/2026
266 000€ en 2012	TF 1,70%	20 358,24€	12/2027
350 000€ en 2014	TF 2,09%	27 242,04€	11/2029
380 000€ en 2016	TF 1,01%	27 332,68€	12/2031
550 000€ en 2022	TF 1,47%	31 134,65€	07/2042
361 911€ en 2023	TF Livret A 3% +0,6%	36 754,40€	01/2049
53 667€ en 2023	TF Livret A 3% +0,4%	3 867,46€	01/2029
73 290€ en 2023	TF Livret A 3% +0,4%	5 281,58€	01/2049
53 667€ en 2023	TF Livret A 3% +0,4%	3 867,46€	01/2049
450 000€ en 2024	TF 3,35%	31 558,21€	10/2049
350 000 € en 2024	TF 3,35%	27 242,04€	10/2049

**Pour 2025 :**

Capital : 373 864,11€ Intérêts : 78 282,44€ (à la date du 07.02.2025).

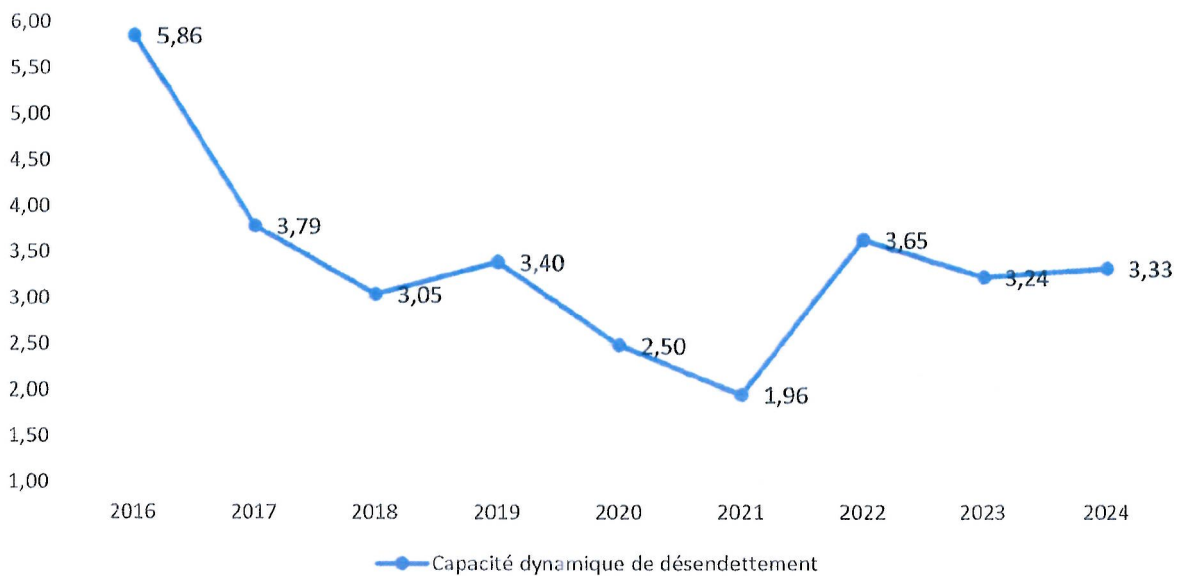
Frais financiers

ICNE : 3 197,42 € estimé.

Ces montants seront réactualisés en fonction des emprunts souscrits.

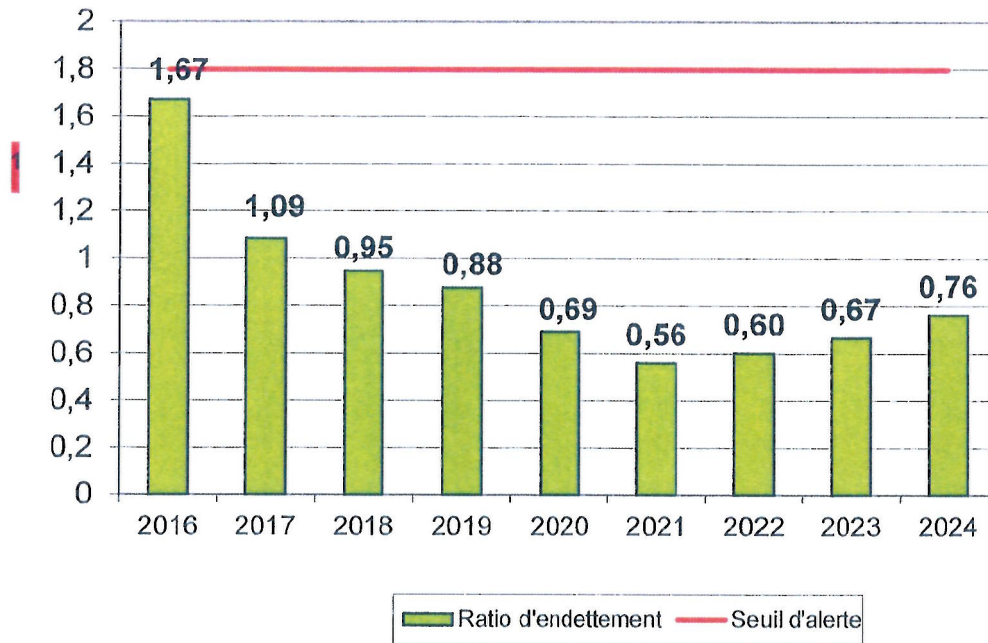
**Capacité dynamique de désendettement** : C'est le rapport de l'encours de la dette et de l'épargne brute.

Moins de 8 ans	Endettement faible à moyen
De 8 à 11 ans	Endettement fort
De 11 à 15 ans	Endettement très fort
Plus de 15 ans	Surendettement

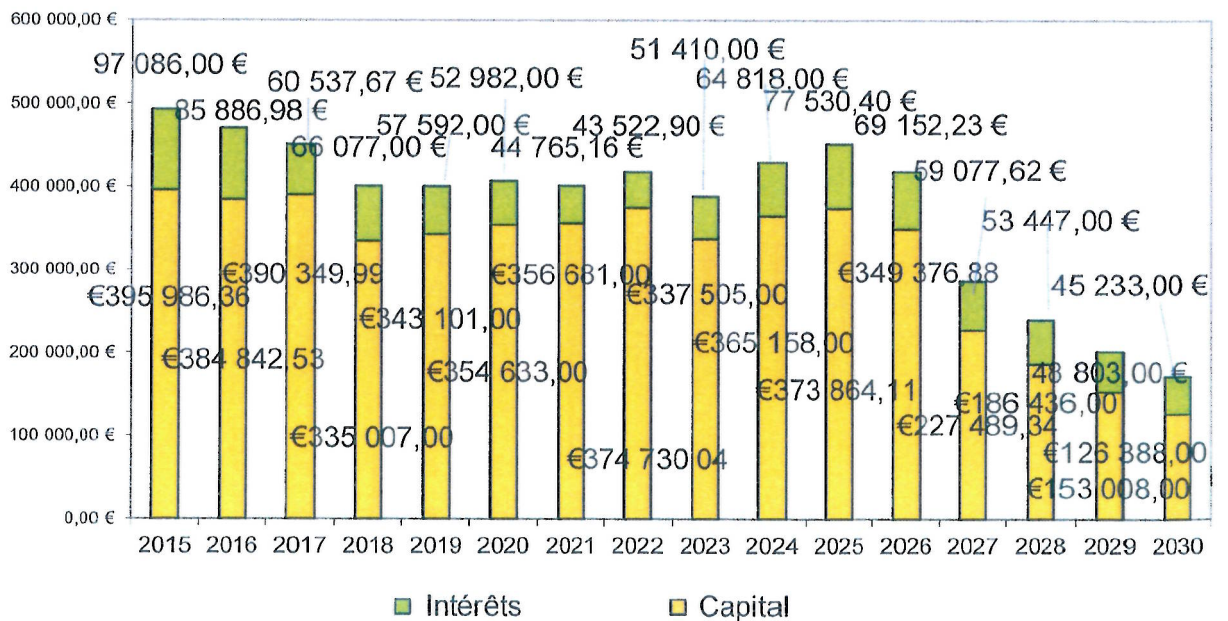
**CAPACITE DE DESENDETTEMENT EN ANNEE****Ratio d'endettement**

Ce ratio permet d'appréhender le niveau d'endettement de la commune, encours de la dette sur recettes de fonctionnement diminuées des reversements sur recettes (opération 014) et des opérations d'ordre (opération 042). Le seuil d'alerte est fixé à 1,8.

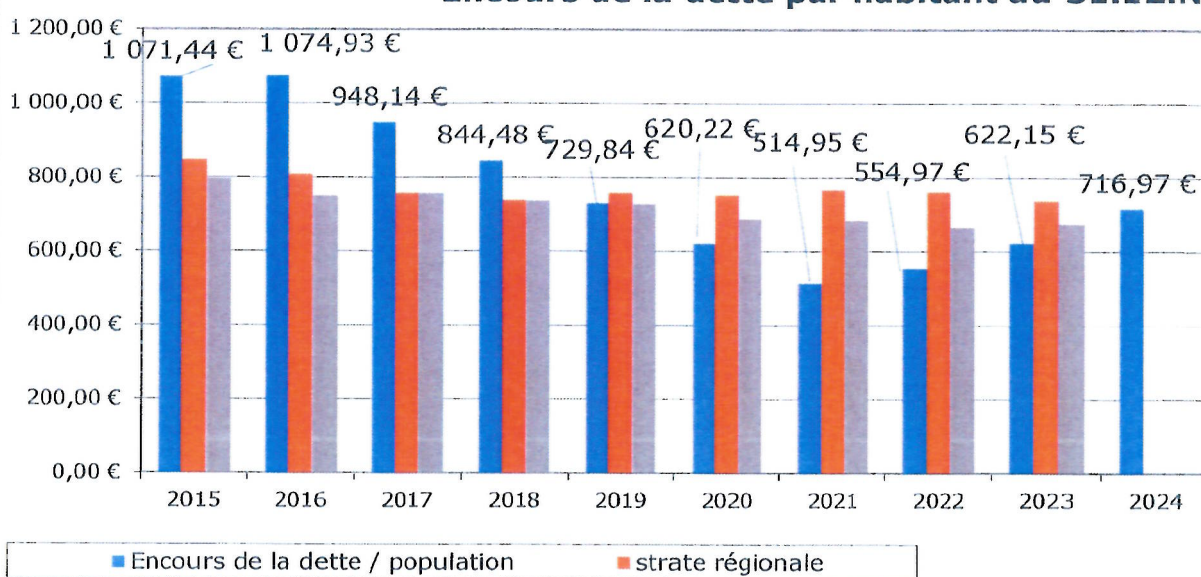
### Ratio d'endettement (Encours de la dette / Recettes réelles de fonctionnement)



### ANNUITES de 2015-2030



### Encours de la dette par habitant au 31.12.N



*Strate régionale : il s'agit des communes de même strate démographique (3 500 à 4 999 habitants) que Tinténiac au niveau de la région.*

*Strate départementale : il s'agit des communes de même strate démographique (3 500 à 4 999 habitants) que Tinténiac au niveau du département.*

#### Budget Assainissement

Le résultat de l'exercice 2024 en section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 63 219,52€ pour un résultat de clôture en SF de 85 353,92€.

Pour la section d'investissement, le résultat de l'exercice de 2024 fait apparaître un excédent de 192 643,39€ pour un résultat de clôture en investissement de 431 056,08€ avec des restes à réaliser en dépenses de 51 203,18€ et en recettes de 16 331,25€.

L'exercice 2025 sera caractérisé par la fin des travaux de réseaux dans le cadre de la réfection de la rue Victor Segalen et du boulevard Tristan Corbière ainsi que les travaux préconisés suite à l'étude sur le schéma directeur des eaux usées et notamment :

Une extension à 6000 E/H par la création d'une unité de traitement des boues, à la Station d'Épuration, doit être réalisée. Elle pourrait se faire sur 2 ans, 2025 et 2026.

Le budget Assainissement ne comporte plus d'emprunt (emprunt terminé en février 2021). Il sera sans doute nécessaire d'en prévoir un pour l'évolution de la station et les différentes préconisations du schéma directeur. L'ensemble des travaux proposés s'élève à 1 249 270 € HT sur 10 ans.

#### Budget camping

Le résultat de l'exercice 2024 en section de fonctionnement laisse apparaître un déficit de 8 540,93€ pour un résultat de clôture en section de fonctionnement de 8 769,14€.

Pour la section d'investissement, le résultat de l'exercice est de 2 587,56€ pour un résultat de clôture en investissement de 7 602,21€.

On constate que, la fréquentation du camping a été soutenue. Cependant ce budget est très fragile en section de fonctionnement d'autant plus qu'il s'avère nécessaire de louer des sanitaires et douches sur 2025.

En 2025, le remboursement des emprunts sera de 3 536€ dont 3 496,45€ de capital et 39,55€ d'intérêt. Le capital restant dû au 31.12.2024 est de 21 083,89€ (emprunt souscrit en 2021 pour la clôture et le changement du chauffe-eau de 35 000€ sur 10 ans au taux fixe de 0,20%)

**RECAPITULATIF DES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS PERÇUES EN 2024  
PAR TINTENIAC**

<b>Dotation globale de fonctionnement (DGF)</b>	
- Dotation forfaitaire	392 125€
- Dotation nationale de péréquation (DNP)	99 140€
- Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	562 474€
<b>Fonds départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)</b>	27 892€
<b>Fonds de péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)</b>	44 610€
<b>Fonds national de garantie Individuelle de ressources</b>	34 604€
<b>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) – tous programmes confondus</b>	28 277,96€
<b>DSIL Dotation de soutien à l'investissement local tous programmes confondus</b>	141 968,68€
<b>Agence Nationale du Sport</b>	62 363,77€
<b>Dotation pour les titres sécurisés (installation du dispositif de recueil)</b>	17 858€
<b>Fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits de mutation</b>	154 285€
<b>Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)</b>	0€
<b>Attribution de compensation de Taxe Professionnelle</b>	24 262€
<b>Fonds de concours Petite Enfance (Ex DSC Petite Enfance)</b>	0€

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (dont huit pouvoirs),**

- **prend acte** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) de la commune pour l'exercice 2025

Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

Le maire, Christian TOCZÉ

Le secrétaire de séance, Roger QUENOULLERE

